



# MISE A DISPOSITION DE MATERIELS

## **Article 1 : Objet**

La présente convention porte sur la mise à disposition de matériel entre :  
Le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois  
Et  
Ci-dessous dénommer l'utilisateur

.....

## **Article 2 : Engagement du Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois**

Le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois met à disposition gratuitement 6 grilles d'exposition.

## **Article 3 : Engagement de l'utilisateur**

L'utilisateur s'engage à assurer les matériels mis à sa disposition pendant toute la durée de leur utilisation et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois pour tout dommage matériel pouvant résulter de son utilisation.

## **Article 4 : Responsabilité**

En cas de détérioration du matériel, les réparations seront à la charge de l'utilisateur, qui devra faire fonctionner son assurance pour les frais de remise en état.

## **Article 5 : Description des matériels empruntés**

- 6 grilles d'expositions. Nombre emprunté :

## **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de ... jours, du ..... au ..... inclus.

La Présidente du CSCPR

L'emprunteur